

LA CHARTE DU PÊCHEUR DE NUIT



PARTAGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT

JE CIRCULE EN PÉRIPHÉRIE DES PARCELLES EXPLOITÉES,

JE N'EMPRUNTE PAS LES CHEMINS DE SERVICE OU DE HALAGE AVEC MON VÉHICULE,

JE STATIONNE DE MANIÈRE À NE PAS EMPÊCHER LA CIRCULATION DES AUTRES USAGERS,

JE RESPECTE LES TRAVAUX, PLANTATIONS OU AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS,

JE RESTE COURTOIS AVEC LES CYCLISTES, RANDONNEURS, PLAISANCIERS, CHASSEURS
ET TOUS LES AUTRES USAGERS DU MILIEU.

SOYONS PRUDENTS

JE PRÉPARE MA SORTIE EN FONCTION DES RISQUES CLIMATIQUES,

JE TIENS COMPTE DE LA PRÉSENCE DE LIGNE ÉLECTRIQUES,

J'ÉVITE LES ZONES OÙ LA CIRCULATION EST DIFFICILE.



RESPECTONS LES POISSONS

JE RELÂCHE MES POISSONS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS,
J'UTILISE DU MATÉRIEL ADAPTÉ.

RESPECTONS LA RÉGLEMENTATION

JE PRENDS MA CARTE DE PÊCHE,
JE RESPECTE LES DATES D'OUVERTURE ET FERMETURE : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE,
JE M'INFORME SUR LES SECTEURS AUTORISÉS,
JE NE PÊCHE QU'AUX APPÂTS FARINEUX (CÉRÉALES, PÂTES, BOUILLETES, ETC.),
JE NE TRANSPORTE OU NE MAINTIENS AUCUN POISSON EN CAPTIVITÉ LA NUIT.

RESPECTONS LES BIENS D'AUTRUI

JE RESPECTE LES CLOTURES ET LES REFERME APRÈS MON PASSAGE,
J'ÉVITE LES CULTURES ET PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ABORDS DES PARCOURS,
JE RESPECTE LE CALME DES LIEUX.

NE PERTURBONS PAS LE MILIEU ET SES HABITANTS

JE NE COUPE PAS LA VÉGÉTATION,

JE NE FAIS PAS DE FEU SUR MON POSTE DE PÊCHE,

JE RESPECTE LES HUTTES DE CASTORS,

JE RÉDUIS AU MAXIMUM BRUITS ET LUMIÈRES,

SOURCES DE DÉRANGEMENTS NOTAMMENT POUR LES OISEAUX OU LES CHAUVES-SOURIS,

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, JE PRÉSERVE LA QUIÉTUDE
POUR L'ENSEMBLE DES ESPÈCES PRÉSENTES.

RESTONS PROPRES

J'EMPORTE AVEC MOI ET DÉPOSE MES DÉCHETS DANS UN DISPOSITIF APPROPRIÉ,

JE NE LAISSE PAS DE TRACE DE MON PASSAGE SUR MON POSTE DE PÊCHE.

ADOPTONS UN COMPORTEMENT CITOYEN

JE SIGNALE TOUTE DÉGRADATION DU MILIEU,

JE PARTICIPE AUX ACTIONS DE MON ASSOCIATION,

JE TRANSMETS CES VALEURS AUX PLUS JEUNES.

ZOOM SUR

LE CASTOR D'EUROPE

LE CASTOR D'EUROPE (CASTOR BER) EST UN MAMMIFÈRE PROTÉGÉ EN FRANCE (ART. L.411-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT). IL FAIT ÉGALEMENT PARTIE DE L'ANNEXE II, IV ET V DE LA DIRECTIVE « HABITAT » ET DE L'ANNEXE III DE LA CONVENTION DE BERNE.

INTENSIVEMENT CHASSÉ ET PIÉGÉ, IL DISPARUT DE LORRAINE AU XVII^E SIÈCLE.

IL FUT RÉINTRODUIT EN LORRAINE EN 1983 ET 1984.

ANIMAL SEMI-AQUATIQUE, LE CASTOR VIT EXCLUSIVEMENT AUX ABORDS DE L'EAU OÙ IL ÉTABLIT SES GÎTES ET TROUVE SA NOURRITURE. IL SE NOURRIT STRICTEMENT DE VÉGÉTAUX, NOTAMMENT DE SAULE EN HIVER, ET DE PLANTES HERBACÉES EN ÉTÉ.

L'ESPÈCE A DES MŒURS ESSENTIELLEMENT NOCTURNES.

TERRITORIAUX, LES CASTORS VIVENT GÉNÉRALEMENT EN FAMILLE. LES JEUNES CASTORS, AU NOMBRE DE 1 À 3, NAISSENT AU MOIS DE MAI, À L'ABRI DANS UN TERRIER OU UN TERRIER-HUTTE. LES PREMIÈRES SORTIES DES JEUNES INTERVIENNENT AU MOIS DE JUILLET. ILS NE SONT PAS POUR AUTANT ÉMANCIPÉS ET SONT ENCORE TRÈS DÉPENDANTS DES ADULTES JUSQU'À L'AUTOMNE. TOUT AU LONG DE L'ANNÉE, LA PRÉSENCE D'UNE VÉGÉTATION LA PLUS IMPORTANTE POSSIBLE, NÉCESSAIRE À SA NOURRITURE, ET LE MAINTIEN D'UNE TRANQUILLITÉ, NOTAMMENT AUX ABORDS DES GÎTES, SONT ESSENTIELS POUR L'ESPÈCE.



ZOOM SUR

LES CHIROPTÈRES

BON NOMBRE DE CHAUVES-SOURIS SE SONT ADAPTÉES AUX CONSTRUCTIONS HUMAINES ET NOTAMMENT AUX PONTS. CES DERNIERS, SURPLOMBANT LES MILIEUX AQUATIQUES OFFRENT UNE DIVERSITÉ DE GÎTES TRÈS PRISÉS PAR LES CHAUVES-SOURIS. LES PARTIES EXTERNES (DISJOINTEMENTS, DRAINS, JOINTS DE DILATATIONS) ET INTERNES (CAISSON) DES PONTS PEUVENT DONC ACCUEILLIR UN CERTAIN NOMBRE DES 23 ESPÈCES CONNUES EN LORRAINE, À DIFFÉRENTS MOMENTS DE LEUR CYCLE BIOLOGIQUE, DE JOUR COMME DE NUIT.

LE VESPERTILION DE DAUBENTON FRÉQUENTE RÉGULIÈREMENT LES PONTS. CETTE ESPÈCE EST INFÉODÉE AUX MILIEUX AQUATIQUES OÙ ELLE TROUVE SA NOURRITURE (MOUSTIQUES, ÉPHÉMÈRES, TIPULES, PAPILLONS DE NUITS).

AU SEIN DU TOULOIS, PLUSIEURS PONTS ABRITENT DIFFÉRENTES COLONIES DE CHAUVES-SOURIS.

IL EST DONC IMPORTANT POUR LA QUIÉTUDE DE CES ESPÈCES D'ÉVITER DE STATIONNER SOUS LES PONTS, LA PRÉSENCE D'ÊTRES HUMAINS ET/OU DE VÉHICULES POUVANT GÉNÉRER DU DÉRANGEMENT (FEUX, ÉCLAIRAGE, BRUIT).